

# Compte rendu Comité de voisinage SCMR

## numéro 9

---

**29 MARS 2018**

**Projet de compte rendu au 9 octobre 2018**

**Collège habitants :**

Conseil de quartier : Elfie COMIN

Action Barbès : Jean Raphaël BOURGE, Stéphane RICOUT

Collectif Riverains Lariboisière – Gare du Nord : Viviane DASSONVILLE, Pascal PICHON

Association VGNE : Jean DE PALLUEL, Pierre COULOGNER

Collectif parents habitants SCMR : Gaïa FISHER, Nicolas HUBE, Laure PERINI

Karine MAZLOUMIAN

**Collège Police, institutions et entreprises locales :**

Préfecture de Police : Michel DELPUECH, Damien VALLOT, Frédéric DUPUCH, Mathieu ORSI

Services Ville de Paris : Daniel DAUPHANT, Florence REBRION

RATP : Marc BLOTTIERE

SNCF : Odile GIRARDIERE

AP-HP : Marcel GRAU

JCDecaux : Claire LAURAS

INDIGO : François JOUVE, Didier CHAGOT

**Collège élus :**

Mairie du 10<sup>e</sup> : Dante BASSINO, Stéphane BRIBARD, Alexandra CORDEBARD, Déborah PAWLIK, Sylvain RAIFAUD, Paul SIMONDON, Anne SOUYRIS

Mairie du 18<sup>e</sup> : Dominique DEMANGEL

Cabinets Hôtel de Ville : Myriam BOUALI, Charles BARBETTI, Antoine BASTIDE

**Collège associations et institutions toxicomanie/santé :**

Gaïa : Elisabeth AVRIL, Céline DEBAULIEU

CT – Coordination Toxicomanie : Pierre LEYRIT

Charonne : Ysabel ROUX

SAFE : Catherine DUPLESSY

Aurore : Léon GOMBEROFF

Préfecture de région - MILDECA : Olivier ANDRÉ

DDCS 75 : Stéphane FAURE

MMPCR : Carmen BACH

INSERM : Marie JAUFFRET-ROUSTIDE, Candy JANGAL

APHP – Espace Murger : Maeva FORTIAS, Julian AZUAR

AREMEDIA : Véronique HENRY KAGAN

ARS : Denis LEONE, Sylvia NGUYEN DANG, Delphine VILAIN

Aux Captifs la Libération : Anne Isabelle BELLIVIER

ARC75 – Les équipes d'amitié : Emmanuelle SARB

## ***ORDRE DU JOUR***

I.	Introduction et validation du précédent compte rendu .....	3
II.	Retour sur certains faits d'actualité et sur la physionomie de l'espace public.....	6
III.	Point sur les maraudes toxicomanie .....	17
IV.	Point d'avancement sur la recherche INSERM.....	19

*La séance est ouverte à 18 heures 10.*

## **I. Introduction et validation du précédent compte-rendu**

Alexandra CORDEBARD ouvre la 9<sup>ème</sup> réunion du Comité de voisinage. Elle remercie l'ensemble des représentants des organismes, collectifs et institutions, pour leur présence. Elle indique qu'elle préside ce comité pour la deuxième fois, qu'elle incite chacun à concentrer ses propos et rappelle qu'il est discourtois d'enregistrer les propos sans prévenir, à l'insu des protagonistes concernés. Elle rappelle également que tous les propos sont notamment enregistrés par l'intermédiaire du reportage en préparation.

Mme la Maire tient d'abord et avant tout à saluer la présence croissante, visible et quotidienne des forces de police dans le quartier de la salle de consommation qui permet d'aller vers un apaisement et de répondre aux inquiétudes des riverains. Elle en apprécie par elle-même la présence par ses passages fréquents dans le quartier et ses impacts sur la physionomie du quartier.

Concernant les actions entreprises depuis la précédente réunion, l'ensemble des remarques faites en amont ont permis, d'abord de répondre aux questionnements de chacun, ensuite d'entreprendre de nouvelles actions en adéquation avec les problèmes rencontrés.

La première de ces actions concrètes n'est pas exclusivement municipale, mais elle émane de la stricte initiative de la Mairie. Elle consiste à installer sur le quartier un dispositif appelé "Tous mobilisés". Son dessein est d'empêcher toute forme de désordre dans l'espace public par plusieurs types d'interventions :

- 1) Un travail sur la propreté en général, et une vigilance en particulier sur le ramassage systématique et fréquent de l'ensemble des traces de consommation de drogue, un travail collectif déjà mis en place
- 2) Un embellissement du quartier, l'intention étant de verdir le quartier au maximum, en restant vigilant quant aux outils utilisés afin de ne pas fabriquer des 'caches', ou installer d'autres objets de nature à aggraver la situation. L'embellissement du quartier pourra passer également par la création d'un artiste sur le mur de l'hôpital, afin d'égayer et de changer la physionomie des lieux
- 3) Un travail d'intervention / réparation sur l'espace public, pour corriger rapidement tout ce qui doit l'être
- 4) L'intervention des services de sécurité à la Ville en complément de la présence des forces de police. Afin qu'ils aillent à la rencontre des personnes à l'origine de certains désordres aux alentours de la salle de consommation, cela en vue d'une amélioration de l'ambiance dans ce quartier. Selon Mme la Maire, un premier pas a déjà été fait en ce sens.

Enfin, Mme la Maire tient à redire à tous que son objectif est d'utiliser toutes les remarques exposées ici pour les transformer en action de la Ville, en vue d'une amélioration vers la sérénité et le bien-vivre. Ce quartier a besoin, sans conteste, de la présence forte des services publics, des services de l'État et d'une forte implication de la part des élus.

Avant de passer la parole au préfet de Police Michel DELPUECH, Mme la Maire tient à le remercier pour sa présence assidue à ce comité de voisinage, qui prouve à quel point les services de l'État prennent en considération ce projet.

Le préfet de Police Michel DELPUECH prend ensuite la parole. Il remercie l'ensemble des représentants pour leur présence. Il indique que c'est également pour lui la deuxième fois qu'il assiste à cette réunion du Comité de voisinage de la "Salle de consommation à moindre risque"

(SCMR). Au préalable, il avait effectué, dit-il, une visite 'incognito' dans le quartier fin octobre 2017. Depuis lors, il a reçu le collectif des riverains Lariboisière-Gare du Nord.

Il est aujourd'hui présent avec, à ses côtés, les équipes de la direction de sécurité et de proximité de l'Agglomération parisienne et son nouveau directeur M. Frédéric DUPUCH qui dirige les 20 000 fonctionnaires de Police de Paris et de la Petite Couronne qui officient pour la fonction de Sécurité publique, M le directeur territorial de Paris, M. Damien VALLOT, commissaire d'arrondissement, et également son propre directeur adjoint de cabinet M. Matthieu GARRIGUE-GUYONNAUD, et son collaborateur de cabinet M. Mathieu ORSI. Leur présence prouve l'importance que la Préfecture de Police donne à ce sujet.

Il salue les autres acteurs majeurs de l'État mobilisés autour de ce projet, notamment M. Olivier ANDRÉ, chef de projet MILDECA, qui représente le Préfet de Région. Il n'oublie pas non plus de saluer le rôle de l'ARS Ile-de-France, opérateur de l'État avec un statut autonome, l'association GAÏA, les différentes associations de riverains et/ou riverains.

Deux idées qu'il souhaite voir suivies d'effets réels, structurent son propos : 1) Améliorer la physionomie de l'espace public autour de la Salle. M. DELPUECH va exposer comment ses équipes comptent poursuivre les efforts déjà engagés en ce sens. 2) Contribuer, de la sorte, à une forme d'apaisement et faciliter le dialogue souhaité entre une structure de santé publique dont l'activité est nécessaire et respectée, et les riverains, qui aspirent à un espace de vie tranquille et propre.

- 1) Suite à la dernière réunion, M. DELPUECH a donné des consignes pour améliorer la présence et la qualité de l'action des forces de l'ordre sur le terrain. Décision qui, par le hasard des calendriers, s'est trouvée mêlée à une plus large initiative prise en amont, consistant à reconfigurer la zone de sécurité prioritaire (ZSP) auparavant limitée au 18<sup>e</sup> arrondissement. Désormais, une ZSP unique prend en compte le territoire autour de la salle (secteur Lariboisière).
- 2) Cette ZSP est dotée de capacité d'intervention et d'action, d'un centre de dialogue très réactif. M. DELPUECH invite d'ailleurs les associations à lui confirmer qu'elles ont bien été mises en relation avec ce centre, comme cela avait été prévu.

M. DELPUECH propose à présent que le commissaire VALLOT, chef de la circonscription dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, prenne la parole afin d'exposer en détails les actions menées par la Préfecture dans ce projet et sur le secteur pour illustrer leur renforcement. Les retours que reçoit M. DELPUECH en prouvent les résultats réels sur le terrain. Avant de passer la main, M. DELPUECH réaffirme sa disponibilité pour recueillir toutes les remarques à venir et s'engage à en tenir compte.

Le commissaire VALLOT salue et confirme le renforcement mis en place à la faveur de cette nouvelle ZSP (3 secteurs côté 18<sup>e</sup>, 1, côté 10<sup>e</sup>) qui déborde le 18<sup>e</sup> arrondissement pour agir désormais aussi sur le 10<sup>e</sup>, consacré quartier de 'reconquête républicaine'. Cette unité a maintenant permis de fidéliser des effectifs : la Brigade spécialisée de terrain (BST), des adjoints de sécurité venus alimenter un nombre d'équipages constitués, plus importants qu'auparavant, et engagés à combattre les principales nuisances sur la période la plus criminogène des après-midis / débuts de soirées / nuits.

L'organisation en interne est également essentielle au bon fonctionnement de ce dispositif dédié : présence d'une brigade de police-secours et de protection H24 dans les bureaux du commissariat, orientée dans la lutte contre toutes les nuisances : cris, trafic/consommation de produits stupéfiants, jets d'ordures. La consommation n'étant absolument pas tolérée dans ce périmètre, les usagers de drogues doivent être conduits à fréquenter la Salle.

À cette brigade s'ajoutent d'autres unités : la brigade VTT sur le terrain dès 10h30 qui monte en puissance jusqu'à 18h00, renforcée à partir de 10h30, par la brigade anti-criminalité peu visible sauf lorsqu'elle procède à des interpellations. Le groupe de soutien des quartiers qui déploie ses équipes de 15h00 à 23h00, et minuit le week-end. Enfin, la BST (échelon territorial qui couvre la ZSP, le commissariat du 10<sup>e</sup> et le quadrillage du quartier).

La création de cette nouvelle ZSP a offert une opportunité formidable à la partie Nord du 10<sup>e</sup> arrondissement : le 'droit de tirage' sur l'enveloppe des CRS que le Préfet de police a à sa disposition. De ce fait, M. VALLOT dispose de nombreux véhicules CRS permettant, à proximité de la salle, un renforcement visible de la physionomie et de la sécurité aux moments les plus critiques de la journée. De 1 à 3 véhicules suivant les jours (parfois aucun aussi suivant les contraintes de l'ordre public à couvrir ailleurs...), sont présents et implantés à l'angle des rues Ambroise Paré / Maubeuge, à l'angle des rues Ambroise Paré / Saint-Vincent-de-Paul, et dans la rue Saint-Vincent-de-Paul, point prioritaire. Lorsque le véhicule est seul, c'est à cet endroit-là qu'il s'implante. Le conducteur reste à bord du véhicule, et le reste de l'équipage navigue en pédestre. Le troisième véhicule est implanté à l'angle des rues Ambroise Paré / Guy Patin, dans la rue Guy Patin, non pas au niveau de la station Auto'lib' mais quasiment à l'angle avec le boulevard Magenta.

Ces patrouilles dynamiques sont complétées par la vidéo-patrouille, reliée aux opérateurs du commissariat avec les caméras dont il dispose (cf. site de la Préfecture de police), qui permet de les guider sur le terrain. L'objectif est de fixer, si nécessaire, des images et de déclencher par la suite (travail déjà exposé lors de précédents Comités de voisinage) des procédures judiciaires qui conduisent à l'identification des individus, des gardes à vue, des déferrements, des demandes complémentaires d'interdiction de paraître sur le territoire du 10<sup>e</sup> arrondissement pour les individus problématiques.

Alexandra CORDEBARD propose la validation de l'ordre du jour.

Elle signale que les demandes de corrections ont été indiquées en rouge, dans le document fourni.

Pascal PICHON, du Collectif Riverains Lariboisière - Gare du Nord, demande à prendre la parole. Il remercie d'abord M. le Préfet, et le commissariat du 10<sup>e</sup> pour leur action visible sur le terrain. Il remercie ensuite Mme le Maire et ses services d'avoir ajouté au compte rendu de la précédente réunion des éléments manquants signalés à M. Bribard, dont l'absence était préjudiciable car ne permettant pas d'apporter toute la clarté objective au sujet. Il demande cependant à prendre conscience du fait que l'implantation de la salle de shoot dans le quartier de Lariboisière provoque des incidents très dommageables, constatables au quotidien. Des nuisances sont encore présentes.

Pascal PICHON propose de lire cinq témoignages à ce sujet.

Mme le Maire lui propose de reprendre la parole un peu plus tard, au moment du déroulé en détail du débat. Elle précise avoir joint au dossier aujourd'hui un document remis par M. PICHON et son collectif. Ce sur quoi, elle demande s'il y a d'autres remarques sur le compte rendu, avant validation.

Nicolas HUBE, du Collectif des Parents et riverains SCMR, pointe une erreur factuelle quant à la liste de la précédente réunion, puisqu'il n'était pas présent.

Mme le Maire lui confirme qu'elle fera entériner cette correction et fera vérifier la liste des présents, et propose donc de faire enregistrer le compte rendu de la précédente réunion.

*En l'absence de remarque, le compte rendu est validé.*

## II. Retour sur certains faits d'actualité et sur la physionomie de l'espace public

Karine MAZLOUMIAN réside au-dessus de l'épicerie en face de la salle, c'est à ce titre qu'elle désire s'exprimer. Elle aussi remarque et apprécie la présence policière plus importante. Elle reconnaît que la situation s'est améliorée – mais peut-être est-ce dû à la saison ? –, notamment dans l'escalier en dessous de l'épicerie. Restent des cris, des nuisances, mais beaucoup moins.

- 1) Elle ajoute avoir envoyé un mail, le 20 février 2018, à M. Stéphane BRIBARD, mais peut-être était-ce prématuré puisqu'au début sans doute de la présence policière. Un usager prenait du crack dans l'escalier de l'épicerie. Elle est d'abord allée le voir pour lui dire qu'il devait aller dans la salle. Ce à quoi il a rétorqué qu'il n'avait rien à faire dans la salle car il ne s'injectait pas ; il prenait du crack. Elle lui a alors demandé de bouger, ce sur quoi il l'a insultée. Elle l'a averti qu'elle allait aller voir la police.

Mais lorsqu'elle a demandé au policier installé au volant du véhicule garé à l'angle de la rue Saint-Vincent-de-Paul, s'il était en rapport avec la salle, il a infirmé. Ignorant le dispositif, elle l'a informé de la présence d'un individu prenant du crack dans l'escalier de l'épicerie. Il a dit ne rien pouvoir faire. C'est donc la raison pour laquelle Karine MAZLOUMIAN a adressé ce mail à M. BRIBARD. Mais, elle le répète, peut-être était-ce prématuré par rapport au rodage du dispositif ?

- 2) Elle avait envoyé aussi un mail à M. BRIBARD le 14 février 2018 car elle avait observé depuis 4 ou 5 jours que quatre des réverbères installés près de l'épicerie et du café Magenta ne fonctionnaient pas. Personne, ni l'hôpital, ni la salle, ne semble avoir prévenu de ce problème. De guerre lasse, elle s'en est chargée, étonnée de l'absence de réactions devant la dangerosité de cette zone laissée dans le noir la nuit, de la part des organismes objectivement concernés. Elle appelle à la vigilance de chacun. Qui faut-il prévenir dans ce genre de cas ? questionne-t-elle.

Mme le Maire prend note de ce sujet très pertinent. Et demande à ce que ce problème soit traité au plus vite. Elle demande à Mme MAZLOUMIAN si elle a autre chose à ajouter.

- 3) Un soir, devant l'hôpital, rue Saint-Vincent-de-Paul, il y avait le véhicule boxeur de la police, et à quelques mètres, sur le seuil de la boutique Pompes funèbres, une usagère en train de se piquer. Mme MAZLOUMIAN se demande donc où sont les policiers qui tournent et que voient-ils ou regardent-ils ?
- 4) Une rumeur circule, peut-être est-elle fausse ? Un toxicomane se serait vanté d'avoir installé son bureau dans une des caves de la rue. Son voisinage, le collectif, personne n'a rien vu. Mais, selon Mme MAZLOUMIAN, cela reste à surveiller. Il faut savoir que la Retoucherie, en face de la salle, a également des contacts avec certains des toxicomanes. Il faut veiller à tout cela.
- 5) Enfin, Mme MAZLOUMIAN se demande où en est l'enquête de Mme JAUFFRET-ROUSTIDE. Elle ne l'a vue qu'une fois en 18 mois, contre trois fois promises.

Avant de passer aux réponses, Mme le Maire demande s'il y a d'autres remarques à ce stade du développement.

Jean DE PALLUEL, association VGNE (Vivre Gare du Nord et de l'Est), demande à prendre la parole. Il salue les personnes présentes et précise qu'il était lui-même présent à la dernière réunion, et ce pour la première fois.

Certains propos, alors écoutés avec attention, n'avaient pas manqué de le surprendre, voire de fortement l'inquiéter. Il propose d'en reprendre quelques-uns pour illustrer son 'hallucination'. M. le Préfet parlait d'une brigade spécialisée de terrain renforcée pour faire face à la multiplication des points de vente à la sauvette dans le secteur. Nouveau discours, ponctue-t-il. Mesure qui conforte ce que lui-même et son association VGNE dénoncent depuis 2 ans, à savoir que la salle augmente le nombre de points de vente dans le quartier.

M. le Préfet confirmait d'ailleurs qu'il s'agissait de s'améliorer et signalait que les consommateurs de crack devaient être pris en charge de manière adaptée par les pouvoirs publics et être éloignés du site. La présence du crack dans le quartier est notable depuis 5 ou 6 ans, et tout d'un coup, on s'en apercevrait ? Cela ne manque pas d'étonner M. DE PALLUEL. En réponse, M. ANDRE donnait quelques éléments de réponses aux stratégies qui allaient être adoptées face à de tels constats tardifs.

Mme CARTERON, présidente de l'association Action Barbès, dénonçait quant à elle un contrat concernant l'amélioration de la situation dans le quartier, dont les engagements n'avaient pas été remplis. De quel contrat parlait-elle exactement ?

Mme PAWLIK, poursuit M. DE PALLUEL, regrettait, toujours lors de la précédente réunion, que tout le monde n'entende pas les problèmes posés par la salle.

Mme la Maire prend la parole pour signifier qu'un commentaire minutieux de tous les propos tenus à la précédente réunion n'est peut-être pas utile ici. Elle demande un effort pour recentrer du débat sur certains faits d'actualité survenus depuis le 19 décembre 2017 et sur des réflexions relatives à la physionomie de l'espace public.

Les effectifs placés par la préfecture, insiste M. DE PALLUEL, certes existent, mais ne représentent pas une solution pérenne dans ce quartier sensible où la drogue est présente parmi les habitations, le passage déjà assez intense ; présence augmentée par l'implantation de la salle de shoot. Du fait de cette implantation, les difficultés rencontrées par le 18<sup>e</sup> arrondissement (quartier Goutte d'or, etc.), lui-même zone très sensible, sont en train de déborder sur le Nord du 10<sup>e</sup> arrondissement.

Mme PAWLIK, tout comme l'association 'Vivre gare du Nord et Est', attendait une réponse de la part de la préfecture. Étant donné que la solution ne réside pas dans le fait d'augmenter les effectifs sur le terrain – on ne va pas placer un policier par habitant, insiste M. DE PALLUEL –, il demande de penser à des solutions de proximité auprès des toxicomanes eux-mêmes. Mme PAWLIK, en ce sens, attend le bilan promis : combien de personnes ont-elles été orientées vers des services spécialisés afin de sortir de la dépendance ?

Mme FAJGELES exigeait, lors de la dernière réunion toujours, d'obtenir des données plus claires sur les solutions d'accompagnement. Elle se disait également favorable à la demande d'une deuxième salle afin de désengorger la première. Pour le moment, aucune réponse n'a été apportée à ces problèmes soulevés.

Mme la Maire redit sa pleine conscience de tous ces problèmes et demande à M. DE PALLUEL de livrer, par un effort de synthèse, sa propre analyse sur la situation actuelle du quartier.

M. DE PALLUEL cite la demande faite par Mme KAZIAN, toujours lors de la précédente réunion, qui insistait sur le fait qu'il serait nécessaire que le problème de la consommation de drogue sur la voie publique canalisé par l'implantation de salles soit porté par d'autres arrondissements comme le 18<sup>e</sup> et la Mairie de Paris.

Une solution concertée entre la Région et la Mairie serait nécessaire, précisait-elle, pour faire face à ce problème. Montreuil et Saint-Denis notamment y sont aussi lourdement confrontés. Mme KAZIAN, s'étonne M. DE PALLUEL, ne se rend-elle pas compte que le 18<sup>e</sup> est déjà suffisamment fragilisé pour imaginer y ajouter une autre salle de shoot – facteur de concentration de personnes droguées et de dealers (cf. le site 'sken'city, village de la drogue à la Gare du Nord' ; il y est question de l'angle de la rue Ambroise Paré et de la rue Saint-Vincent-de-Paul comme étant le 'bureau' du créateur du site 'Momo') ?

Mme la Maire demande un réel effort de concision à M. DE PALLUEL, afin que chacun puisse prendre la parole lors de la réunion.

M. DE PALLUEL prend acte de cette demande, mais rappelle l'importance de ses remarques.

Mme la Maire, sous l'impulsion de M. COULOGNER, également représentant de l'association VGNE, demande à M. DE PALLUEL de consigner toutes ses remarques par écrit auprès de ses bureaux, afin de laisser la parole aux autres personnes présentes.

Pierre COULOGNER prend à son tour la parole. Il commence, pour avoir été témoin de maraudes et du travail de terrain, par féliciter l'association GAÏA. Certes, le travail est encore insuffisant, les maraudes sont à multiplier, mais la prise de contact avec les toxicomanes est bien présente.

Son inquiétude vient cependant du fait que tout le travail policier autour de la ZSP 10/18 génère un effet de vases communicants. L'évacuation par les toxicomanes du secteur du 18<sup>e</sup> arrondissement vient grossir les rangs au Sud de la rue Lafayette (bas du 10<sup>e</sup> arrondissement). Brasseurs, passants voient apparaître, ou plutôt augmenter cette population ; cette poussée dans le Sud du quartier Nord (Gare de l'Est, etc.) inquiète.

Troisièmement, M. COULOGNER estime qu'on ne parle pas assez de la notion de sevrage. Quelle est la prise en charge de cette population 'déficiante' ? Conscient de l'existence de l'atelier de réinsertion, il l'est aussi de l'insuffisance des solutions mises en place. Qu'en est-il de l'après-soin ? questionne-t-il. La SCMR de Strasbourg et celle qui se projette à Bordeaux ne parlent jamais, elles non plus, de l'après-soin. Il s'en étonne fortement.

Mme la Maire remercie M. COULOGNER de son intervention, et passe la parole à M. PICHON.

Pascal PICHON, du collectif Riverains Lariboisière - Gare du Nord, estime que les mouvements de populations (phénomènes de cristallisation), ci-dessus décrits, dans la rue Ambroise Paré, tiennent à l'implantation d'une seule salle de shoot à Paris justement rue Ambroise Paré.

Concernant la fusion de la ZSP 10<sup>e</sup>/18<sup>e</sup> qui englobe désormais ce quartier, il estime que c'est bien la preuve irréfutable de sa malheureuse transformation en quartier défiguré. Bien que remerciant la préfecture pour ses efforts, M. VALLOT le commissaire, M. PICHON réaffirme la progression quotidienne des nuisances. En annexe du dossier, figure la liste des incidents quotidiens et incessants. Il souligne, parmi les faits marquants, l'agression, dans les escaliers du parking, aux alentours de l'hôpital Lariboisière, le 27 février 2018, à 19h30, d'une femme enceinte par un toxicomane. Elle a été menacée avec un couteau.

M. PICHON souhaite à présent exposer, pour plus de ressenti, les témoignages de médecins de l'hôpital Lariboisière, d'un cabinet infirmier rue Saint-Vincent-de-Paul, d'un indépendant rue

Ambroise Paré, d'un riverain rue Saint-Vincent-de-Paul et d'une personne ayant résilié son abonnement au parking Indigo pour la simple raison qu'elle n'arrive plus à y accéder.

Le 1<sup>er</sup> courrier (daté du 06.02.18) émane de cinq professeurs de l'hôpital Lariboisière qui synthétisent les conséquences de l'implantation de la salle de shoot dans le quartier. M. PICHON lit un extrait de leur lettre. Ils y constatent l'augmentation d'un climat de tension depuis l'ouverture de la salle, contraire au bien-être des patients. Patients, familles des patients, professionnels se plaignent régulièrement de vivre dans un climat d'insécurité. Les scènes de violence physique et verbale, fréquentes, ont un effet catastrophique sur ceux qui fréquentent l'hôpital. Ce climat génère une méfiance vis-à-vis de l'hôpital. Les professionnels de santé espèrent être entendus, et qu'une autre organisation sera trouvée. Ce courrier est signé des professeurs FROELICH (service de Neurochirurgie), MANDONNET (Neurochirurgie), GAUTIER (Endocrinologie-Diabétologie-Nutrition), BENIFLA (Gynécologie-Obstétrique, responsable de la maternité), SERRIE (Service de la douleur).

Mme la Maire propose de prendre copie des courriers, qui seront ainsi distribués à chacun des présents pour en prendre connaissance. Pour M. PICHON, ils sont de la plus grande importance et témoignent de la détresse de professionnels du quartier et souligne que la situation de toxicomanes avait été exposée lors de la dernière réunion.

M. PICHON est autorisé à lire un deuxième courrier, et reçoit l'assurance de Mme le Maire de la circulation de la copie de chacun des autres auprès des personnes présentes.

Le 29.01.18, le gérant du cabinet d'infirmier (Action soins infirmiers), 21 rue Saint-Vincent-de-Paul a également écrit un courrier à sa propriétaire-bailleuse. Il y dit vouloir céder le bail contracté par sa société. Le local ne présente aucun gage de sécurité, et le cabinet a été victime de plusieurs infractions graves. La police lui a confirmé la multiplication des vols et agressions dans le quartier. Son personnel ne se sentant pas en sécurité – ce qui est anormal sur un lieu de travail –, il a décidé de déménager son activité.

M. PICHON en profite pour réaffirmer le grand nombre de déménagements constatés en conséquence de l'implantation de la salle de shoot. Les conséquences de cette implantation de salle de shoot sont graves sur les riverains, commerçants, professionnels de l'hôpital.

Mme la Maire confirme qu'elle va prendre copie de tous les courriers. Puis elle donne la parole à Mme PAWLIK.

Déborah PAWLIK salue l'assistance et remercie tout d'abord M. le Préfet pour l'action qu'il mène sur le terrain. Elle en a constaté le renforcement.

Elle revient ensuite sur les précédents propos tenus par M. DE PALLUEL, et tient à dire que ce qui en ressort, c'est que les problèmes soulevés au Comité de voisinage restent bien souvent sans réponse. Lors de la dernière réunion, elle avait justement demandé à l'association GAÏA un bilan sur les personnes qui auraient pu être accompagnées vers la désintoxication grâce à l'équipement mis en place à travers la salle – demande reformulée en Comité de pilotage parisien –, et, à ce jour, elle regrette de ne toujours pas avoir de chiffres à ce sujet. Les chiffres existent quant à la fréquentation de la salle, mais malheureusement pas quant à la sortie de l'addiction ou l'aide apportée dans cette voie. Elle insiste pour que les demandes formulées en Comité de voisinage trouvent une issue satisfaisante.

Mme PAWLIK souhaite à présent revenir sur le Comité de pilotage parisien. Pourquoi n'y a-t-il pas, au sein de ce Comité, des représentants des habitants ? demande-t-elle. Elle n'a elle-même pas été conviée au dernier Comité de pilotage parisien, précise-t-elle. Étant la seule à porter une voix sans doute différente au sein de ce Comité, elle s'en étonne d'autant plus. Elle a, à sa demande, pu finalement y prendre part, regrettant cependant l'absence de tout représentant des habitants.

C'est déjà le deuxième Comité de pilotage parisien. Un retour-terrain vécu lui semble d'autant plus nécessaire. Mme PAWLIK reformule donc officiellement aujourd'hui la demande de voir actée la présence d'habitants à ce Comité.

Concernant l'enquête menée actuellement par Marie JAUFFRET-ROUSTIDE, Mme PAWLIK dit n'avoir pas été sollicitée, comme promis à l'origine de l'installation de la salle de shoot, en tant qu'élue très impliquée. Elle le souhaite vivement.

En réponse à M. DE PALLUEL concernant sa question sur la Région Île-de-France, Mme PAWLIK, dit qu'il n'y aura pas de financement d'une seconde salle de shoot, libre à toute autre collectivité de s'occuper d'un financement, si bien sûr elle le souhaite.

Un amendement présenté en décembre 2017 sur ce sujet a été rejeté. Rejet qui a obligé Mme PAWLIK à quitter prématurément le Comité de voisinage. Mais il y aura des actions de prévention en amont, notamment auprès des lycéens au sujet de la lutte contre les addictions. Sujets extrêmement importants, estime-t-elle.

Mme PAWLIK souhaite terminer en redisant les nombreuses remontées qu'elle a reçues s'agissant des difficultés qu'occasionne cette salle de shoot située en plein cœur d'une zone d'habitation et adossée à un hôpital. Cela entraîne des difficultés, parfaitement exprimées dans le courrier ci-dessus, cité et signé par les cinq professeurs.

Pourquoi n'est-il pas envisagé un déménagement de cette salle en dehors d'une zone d'habitation ? Les moyens policiers sollicités pourraient être reportés sur un quartier encore plus nécessaire. C'est pourquoi la question du déménagement de cette salle s'impose, affirme Mme PAWLIK.

Mme la Maire remercie et passe la parole à Stéphane RICOUT.

Stéphane RICOUT, de l'association Action Barbès, association de quartier et de riverains existant depuis 2001, refuse de s'associer à un discours anxiogène. Tout en reconnaissant les difficultés du quartier, il admet que la présence de cette salle est une chance pour contribuer au traitement de la consommation de drogue sur la voie publique. La salle aide les toxicomanes à consommer en dehors de la rue, assure leur sécurité et garantit la santé publique dans le quartier.

Son association appuie la présence et le travail des forces de l'ordre, mais souhaite aussi qu'elles soient formées pour agir sur le terrain face à la toxicomanie. Son rôle consiste aussi à faire en sorte que cette salle ne soit pas un problème, mais que, au contraire, elle traite le problème de la consommation de drogue à l'extérieur.

La salle a-t-elle augmenté les difficultés ? questionne M. RICOUT. On ne peut pas l'affirmer. Et il reconnaît aussi qu'elles existaient avant.

Il dit attendre de l'association GAÏA et de toutes les organisations liées à la salle de consommation un rapport précis sur les fonctionnements ou dysfonctionnements de cette salle. Ceci afin de faire en sorte que les toxicomanes qui étaient présents avant sa création ne représentent plus les mêmes risques pour la santé publique.

Mme CORDEBARD remercie M. RICOUT, et passe la parole au Préfet de police.

M. DELPUECH annonce qu'il doit quitter la réunion, mais que ses équipes vont bien sûr rester et le représenter. À l'écoute de toutes les remarques, il confirme qu'il va poursuivre l'action mise en place depuis presque 2 mois. Les logiques de fidélisation ont sa préférence. Les fonctionnaires du commissariat et de la circonscription possèdent une bonne connaissance du territoire, meilleure que celle des forces mobiles. M. VALLOT va encore développer ces idées. Mais

M. DELPUECH réaffirme sa volonté de contribuer à l'amélioration de la physionomie de l'espace public sans faiblesse.

Dans les points de l'ordre du jour, M. DELPUECH souhaite saluer l'effort financier très conséquent effectué de la part de l'État via l'ARS pour augmenter les ressources de GAÏA, en ciblant l'augmentation du nombre de maraudes. Cette projection de la salle vers l'extérieur est un élément qui peut contribuer à la sérénité que tout le monde souhaite, et qui est aussi la finalité de cette réunion.

M. DELPUECH passe le relais à son directeur adjoint.

Mme CORDEBARD remercie M. le Préfet, et salue son action au nom de tous. Elle donne ensuite la parole à M. HUBE.

Nicolas HUBE appartient au collectif des parents des écoles du quartier et riverains qui travaille dans un esprit constructif quant à l'implantation de la SCMR. En aucun cas, il ne remet son existence en cause. Un appel à un déménagement de la salle serait contreproductif.

M. HUBE rappelle que l'article de sken'city cité date de mai 2016 – soit avant l'ouverture de la SCRM – prouve combien au contraire, la scène de consommation de drogue était préoccupante Gare du Nord auparavant. Œuvrant à la tranquillité du quartier, M. HUBE ne peut que se réjouir de la présence policière remarquée.

Le collectif souhaiterait en savoir davantage sur le projet évoqué précédemment en matière de propreté. Le compte, à ce titre, n'y est pas. Et M. HUBE en profite pour rappeler que le quartier ne se résume pas aux trois rues Ambroise Paré, Saint-Vincent-de-Paul, Magenta. La rue Fénélon et le square Cavaillé-Coll ne sont pas à négliger quant à leur entretien. Du fait des fermetures dues à la dératisation, ou autres raisons, M. HUBE a constaté un déplacement du périmètre problématique, c'est à surveiller.

Il s'agirait, ajoute-t-il, de profiter des travaux de l'hôpital Lariboisière pour savoir ce qui est prévu en matière de physionomie de la rue. Il demande à être informé davantage des projets d'aménagement-sécurité, prévus fin 2017, rue Ambroise Paré et Maubeuge.

N'est-il pas possible, questionne M. HUBE, de réaménager – demande conjointe avec Action Barbès – davantage la rue Ambroise Paré sur le modèle de la rue Manuel, afin de la rendre plus vivable pour ses riverains ?

Enfin, M. HUBE tient à signaler que les rivalités et tensions constatées dans le quartier entre riverains du fait de leurs opinions divergentes n'ont pas diminué. Pour de nombreux riverains, dans les immeubles, les choses se passent mal. Les crispations sont d'ailleurs visibles lors des comités de voisinage. Il dit penser que les efforts de la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement ne suffiront pas à endiguer le problème. Il lui semble important de profiter de ce Comité afin de mobiliser les élus des autres arrondissements pour ouvrir d'autres salles ailleurs. Déplacer la salle dans un arrondissement qui connaîtrait peu de cas de toxicomanies serait une perte d'argent assurée. En revanche, la multiplication des salles, ou imaginer des dispositifs mobiles (Montréal, par exemple, possède quatre dispositifs, dont un mobile), répartirait les difficultés.

Mme la Maire passe la parole à Viviane DASSONVILLE.

Viviane DASSONVILLE, du Collectif Riverains Lariboisière – Gare du Nord, riveraine, psychiatre praticien hospitalier de profession, qui habite et exerce depuis une dizaine d'années rue Saint-Vincent-de-Paul, a été responsable pendant 36 ans d'une structure d'urgence et de liaison sur un hôpital du département 93. C'est donc une bonne connaissance du sujet. Or, elle entend des propos qui ne manquent pas de l'étonner. Si, à l'époque de son installation dans le quartier, il y

avait déjà des toxicomanes, à présent, le même quartier est devenu un véritable abcès de fixation des usagers problématiques. Face à cette situation, elle considère que les responsables en place sont dans le déni.

Mme DASSONVILLE tient à rappeler que la toxicomanie n'est pas une maladie psychiatrique caractérisée. Certes, des pathologies psychotiques peuvent être déclenchées par le cannabis, l'existence de polyopathologies (VIH, Sida, psychose, etc.), de polytoxicomanies peut être avérée, mais, dans la situation présente, le quartier est essentiellement confronté à des délinquants, des psychopathes, des gens en décrochage. Une population qui, dans un service de toxicomanie psychiatrique, ne serait pas maintenue car jugée dans l'incapacité de respecter les règles. Elle suppose que GAÏA a dû à plusieurs reprises exclure des patients pour ces mêmes raisons.

En conséquence de cette fréquentation-limite, les patients ingérables se retrouvent aux pas de porte des riverains. Elle-même habite juste à côté du point de rassemblement des crackeurs. Mme DASSONVILLE dit être l'auteure de la lettre de résiliation de la location d'une place du parking Indigo ci-dessus évoquée. Au niveau 2 de ce même parking, vivent des dizaines de toxicomanes. Bien qu'ayant signalé le problème au directeur de l'organisme Indigo, elle s'est retrouvée, un an plus tard, mêlée à cette population et dans l'impossibilité de prendre l'ascenseur. Tremblante, elle est quand même parvenue à sortir. Si elle, elle panique, alors qu'en est-il des autres riverains moins affranchis qu'elle sur ces questions de toxicomanies ?

De plus, certains de ses patients venant de Vincennes lui ont dit reconnaître, dans le parking et dans la rue, des SDF qui, auparavant, étaient dans le bois de Vincennes, preuve qu'il y a bien là abcès de fixation, accumulation. Rue Saint-Vincent-de-Paul, avec son œil de clinicienne, elle identifie parfaitement guetteurs et dealers. La situation lui semble véritablement problématique. Avant de formuler une question à l'intention de Mme JAUFFRET-ROUSTIDE, elle souhaite répondre à Mme PAWLIK, en confirmant que le nombre de patients sortis de toxicomanie est nul.

Comment peut-on, poursuit Mme DASSONVILLE à l'intention de Mme JAUFFRET-ROUSTIDE, être juge et partie ? Salariée de l'Inserm, sa recherche censée observer l'impact social sur les riverains de l'implantation de la salle, est payée par la Mildeca. Mme DASSONVILLE voit là un problème de conflit d'intérêts renforcé par l'expression publique des idées personnelles de Mme JAUFFRET-ROUSTIDE mentionnées la veille encore sur Médiapart.

Alexandra CORDEBARD rappelle les intervenants à la prudence et à la courtoisie dans les échanges.

Mme DASSONVILLE insiste cependant sur le problème du conflit d'intérêts dénoncé.

Mme CORDEBARD prend note des remarques de Mme DASSONVILLE. Réponse y sera faite.

Mme DASSONVILLE souhaiterait que l'ARS communique les temps de fonctionnement (médicaux, sociaux) de la salle et qu'un bilan soit fait autour de l'axe file active de patients/service rendu.

Elle remercie les forces de l'ordre pour leur action, car le problème auquel est confronté un simple riverain est de taille.

Mme la Maire remercie Mme DASSONVILLE, et passe la parole à M. BOURGE, vice-président d'Action Barbès.

Jean-Raphaël BOURGE souhaite revenir et compléter le propos au sujet du dispositif des véhicules boxers-CRS. Il appelle à la vigilance, car ce genre de dispositif fonctionne dans les premiers temps, mais les CRS n'étant pas formés pour 'agir' – leur présence prévalant –, au fil du

temps, il tend à perdre en efficacité. En changeant régulièrement de place, l'utilité du véhicule conservera toute sa pertinence. À défaut, il risque de se banaliser dans le paysage urbain.

Quant au thème de la sortie de toxicomanie, M. BOURGE s'étonne de la confusion qu'il génère. Une salle de consommation à moindre risque n'a pas pour but, rappelle-t-il, de faire sortir de l'addiction. Par ailleurs, la sortie de la toxicomanie ne se fait pas sans la volonté du patient. D'autres organismes (également présents dans le quartier ou aux alentours) sont là pour cela. La toxicomanie n'est effectivement pas une maladie mentale, mais il s'étonne qu'une psychiatre puisse qualifier cette population de psychopathe.

Enfin, il le dit et le redit, lui-même et son association demandent l'ouverture d'autres salles ailleurs à Paris et dans la région. La Région Ile-de-France ne veut pas aider, semble-t-il, à déconcentrer le problème. C'est dommage car ça aurait pu contribuer à améliorer la situation.

Alexandra CORDEBARD remercie M. BOURGE et rappelle encore tout le monde de ne pas s'interpeller mutuellement et de rester toujours courtois. Elle propose ensuite de passer la parole aux différentes structures interpellées, en terminant par GAÏA, afin d'enchaîner ensuite sur le point suivant.

M. GARRIGUE-GUYONNAUD, adjoint au directeur de cabinet du préfet de police, prend la parole pour revenir sur les actions menées sous l'égide de la préfecture et confirme à nouveau les propos de M. DELPUECH, à savoir l'engagement sur la durée de la mise en œuvre de l'expérimentation sur le terrain, en veillant à la sécurité de chacun, et en articulant les différentes préoccupations. Il passe la parole au commissaire VALLOT pour détailler encore une fois les différentes actions menées depuis l'ouverture de la salle.

Le Commissaire VALLOT énumère les différentes statistiques relevées sur les trois premiers mois de l'année 2018, déjà énoncées lors de précédents Comités de voisinage pour les mois antérieurs. Il confirme le renforcement effectif de policiers sur le secteur de la ZSP. Le travail se concentrant sur la lutte contre consommation et le trafic de stupéfiants.

1 707 opérations de sécurisation dédiées ont été effectuées depuis le début de l'opération par des policiers locaux ou ceux de la BST. 107 interpellations pour consommations (injections sur la voie publique essentiellement), 34 interpellations pour détention de produits, 82 interpellations pour cession de produits, 16 interpellations pour des ports d'armes privés, 111 interpellations pour des recels de vol, 210 pour de la vente à la sauvette. Pour la plupart, ces actions sont récurrentes et révélées par l'activité des services. Plus il y a de policiers, plus ils révèlent l'activité latente.

M. VALLOT, par cette énumération sur le premier trimestre 2018, souhaite mettre en lumière le réel investissement de la police envers les faits dénoncés par un certain nombre de prises de parole. En janvier 2018, il y a eu 21 interpellations pour trafic de stupéfiants (82 depuis le 17.10.16) ; 7 au mois de février. La quinzaine a été dépassée depuis début mars.

Les CRS sont des forces mobiles qui passent d'une action à une autre, souvent très variées, selon les consignes reçues, et avec des indications très précises. Cela n'empêche pas parfois les incompréhensions, précise M. VALLOT. Pour exemple : il y a eu un émoi légitime chez les usagers de la salle, car un des collaborateurs de la police a malheureusement eu un propos déplacé en expliquant que la détention de tout produit stupéfiant était désormais interdite. M. VALLOT rappelle : si c'est pour une consommation qui se déroule à l'intérieur de la salle, la détention d'un produit prévu n'est pas interdite.

L'augmentation constatée des interpellations s'accompagne aussi d'une augmentation des constats pour les usagers de produits stupéfiants, observés avec le concours de vidéos captées par le commissariat, autorisées par le Parquet, ou délivrées par certains des riverains. Ou encore avec le concours de photos communiquées sur Twitter.

Il est question, dans le compte rendu du collectif Riverains Lariboisière Gare du Nord, ajoute M. VALLOT, d'un riverain qui s'est injecté sur la voie, 16 mars 2018, sur la rue Saint-Vincent-de-Paul. Cet homme a justement été identifié grâce au concours de la structure GAÏA, et il est activement recherché.

Quant à l'affaire de la femme enceinte évoquée tout à l'heure, agressée à proximité de la salle, il s'agit en effet d'une tentative d'extorsion le 27 février 2018, son état de grossesse n'était pas apparent. Depuis, l'individu a été interpellé. Connu des services de police et de GAÏA, il avait été exclu à la fin de l'année 2017 de la salle en raison de son comportement. Sillonnant dans le secteur, il a exhibé un couteau en plastique à l'encontre de la jeune femme. Les lieux où l'agression s'est produite vont bénéficier de travaux sous peu, ajoute M. VALLOT.

Angoissée, la jeune femme, en s'enfuyant, est tombée sur une patrouille de CRS. L'homme a aussitôt été contrôlé. La jeune femme a souhaité déposer plainte. Interpellé le 3 mars dans la Gare du Nord par la police régionale des transports, l'individu (dont la photo avait largement été diffusée en interne) a été placé en garde à vue, déféré. Le Parquet a demandé son interdiction judiciaire de paraître à quelque moment que ce soit dans le 10<sup>e</sup> arrondissement.

Cet individu n'est pas géolocalisé, mais sa simple présence dans cette zone entraînerait sa rétention judiciaire. Le 21 mars, précise M. VALLOT, il a été retrouvé squattant dans une cabine de véhicule Autolib' de la rue Guy Patin. Il a été interpellé, déféré à nouveau pour enfreinte à l'interdiction de paraître sur le territoire de la ZSP.

Alexandra CORDEBARD remercie M. VALLOT et rappelle que l'une des demandes légitimes de l'ensemble des riverains, à la genèse et lors de la mise en place du projet, était que le dispositif de sécurité associé au projet pour y faire face intervienne systématiquement en cas de nuisances. Des renforts ont automatiquement été prévus. Cependant, devant l'éventuelle insuffisance de la réponse, la Préfecture de police a décidé de modifier le périmètre de la ZSP. C'est une réponse stricte à la demande prioritaire qui était formulée.

Mme CORDEBARD souhaite développer un deuxième point : l'incident survenu à la jeune femme enceinte, ici relaté par deux fois. Même si des tentatives d'extorsion, malheureusement, arrivent, il est plus rare que la personne agressée se retrouve si vite en présence de la police de proximité. Cela ne banalise pas l'agression en elle-même. Mais Mme CORDEBARD souhaite souligner, par cet exemple, l'impact de cette présence. Elle se félicite donc du renforcement des effectifs de police, et de la baisse des chiffres d'interpellations constatée, etc.

Toutes ces actions vont dans le sens de l'amélioration de la physionomie du territoire, ce que souhaite Mme le Maire, qui passe la parole à M. ANDRÉ.

Olivier ANDRÉ remercie et redit qu'il est temps que des réponses soient apportées aux différents points soulevés. Il lui semble inutile de revenir sur le « pourquoi du comment » de l'existence, de la cause et des objectifs de la salle de soins. Son maintien est utile, c'est du moins la position de la Mildeca.

La véritable urgence consiste maintenant à répondre aux problèmes posés. En complément de l'action de la police, il a été régulièrement demandé à GAÏA de prendre en charge les usagers de drogues à l'extérieur de la salle, afin de les convaincre de ne pas faire usage de produits en dehors de la salle, et les aider à améliorer leurs comportements et relations avec les habitants. C'est un point très important, déjà évoqué en Comité de pilotage. Et M. ANDRÉ précise que la Mildeca et l'ARS ont très vite engagé des moyens complémentaires importants pour rendre cela possible.

En ce sens, l'augmentation du budget par l'ARS en 2018 est très conséquent puisque l'on va passer de 1,2 million d'euros à 1,7 million d'euros en année pleine pour permettre notamment

l'augmentation des maraudes de médiation à l'extérieur de la salle et permettre une meilleure prise en charge à l'intérieur de la salle (en terme de santé publique, de suivi social des usagers de drogues, l'objectif étant la sortie de l'addiction – mais le travail vers le sevrage est, on le sait, est très long). M. ANDRÉ comprend l'impossibilité de livrer dès à présent des chiffres sur la sortie de l'addiction – travail sur la longueur et ambitieux.

Il laissera GAÏA livrer de plus amples éléments d'explication, mais avant cela, il propose que l'ARS confirme les décisions budgétaires. Et que Mme JAUFFRET-ROUSTIDE revienne sur les enjeux de l'étude en cours de réalisation par l'Inserm, financée par la Mildeca. Lui-même, M. ANDRÉ, souhaitera livrer sa propre explication sur ce point.

Denis LEONE, de l'ARS, confirme le financement évoqué par M. ANDRÉ. Le soutien apporté par l'ARS à la SCMR (présence d'un psychiatre, renforcement du temps infirmier, du temps social, renforcement des maraude...), s'est traduit par une augmentation du budget. Cela signifie 39% d'augmentation des charges de personnel, et 29% d'augmentation de certains postes de dépenses autres.

Désormais, la salle est techniquement financée sur des crédits de l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) médicosocial en objectif spécifique, et non plus sur des crédits du Fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaire (FNPEIS) de l'Assurance-Maladie. Car la salle est un centre de soins en direction des toxicomanes assumé par l'association GAÏA qui a l'entièreté de la prise en charge et du suivi des individus. GAÏA peut ainsi accompagner les personnes vers le sevrage.

Mme la Maire passe la parole à Mme NGUYEN DANG.

Sylvia N'GUYEN DANG, médecin de l'ARS Paris (Agence Régionale de Santé – délégation de Paris), souhaite poser une question à Viviane DASSONVILLE. Elle lui demande quelle est sa position vis-à-vis de la réduction des risques et des dommages dans sa pratique.

Viviane DASSONVILLE explique ne plus rencontrer, pour l'instant, dans sa pratique, ce type de population. Elle ne s'oppose pas aux équipes qui se chargent de la réduction des risques et des dommages. Ce sont les pratiques par lesquelles cela passe qui la préoccupent. C'est une très bonne chose de s'occuper en prévention des toxicomanes, mais elle souhaite qu'on ne confonde pas le traitement des pathologies avec la délinquance, les personnalités auxquelles on peut être confronté étant problématiques. Par l'absence de consommation dans la rue, elle demande que l'état de droit soit respecté. Être toxicomane n'est pas un facteur de diminution de la responsabilité.

Il faut savoir, pour bien prendre en considération le problème, que les toxicomanes amenés aux urgences par la police mobilisaient tellement la police qu'à présent, existent sur Paris des équipes mobiles de psychiatres qui se rendent dans les commissariats pour les réquisitions. À travers leurs observations, on s'aperçoit que le type de personnes interpellées pour des problèmes liés à la toxicomanie utilisent le prétexte de la maladie mentale en usent de chantage lors des pourparlers avec la police. Il ne faut pas tomber dans ce piège !

Mme la Maire remercie et passe la parole à Mme PAWLIK. Ensuite, elle la passera à Mme JAUFFRET-ROUSTIDE.

Déborah PAWLIK demande à M. ANDRÉ des éléments plus précis sur la ventilation du budget.

Mme le Maire confirme que ces informations complémentaires lui seront fournies.

Delphine VILAIN, ARS Ile de France, répond à ce sujet que le budget de la SCMR (comme déjà précisé en Comité de voisinage, mais aussi en Comité de pilotage) correspond principalement à

des charges de personnel, comme pour tous les établissements médico-sociaux. Les augmentations du budget sont donc principalement liées à des charges de personnel supplémentaires du fait du renforcement de l'équipe. Mme NGUYEN DANG rappelle que la SCMR est une expérimentation, considérée comme une activité du CAARUD (établissement médico-social financé sur l'ONDAM médico-social et dont les charges sont pour la majeure partie des charges de personnel). Vacances de psychiatres, temps infirmiers, temps des travailleurs sociaux, maraudes (7 jours sur 7, 3 heures par jour) sont les secteurs investis par cette augmentation du budget.

Mme la Maire passe la parole à Mme JAUFFRET-ROUSTIDE.

Marie JAUFFRET-ROUSTIDE apporte plusieurs éléments de réponse.

- 1) Concernant l'organisation de la recherche, elle redonnera rendez-vous à Mme PAWLIK, car elle précise l'avoir déjà proposé, ce à quoi Mme PAWLIK avait répondu qu'elle n'avait pas le temps de répondre. Mme JAUFFRET-ROUSTIDE confirme donc que rendez-vous sera pris.
- 2) Mme JAUFFRET-ROUSTIDE confirme que les seconds entretiens avec les politiques sont en cours. Chacun des politiques sera interrogé une seconde fois, elle s'y engage. Les entretiens avec les riverains ayant été privilégiés à ceux-ci. Mais Mme JAUFFRET-ROUSTIDE précise à nouveau qu'elle avait déjà interpellé, il y a environ 18 mois, Mme PAWLIK, à la sortie de l'école maternelle suite à une réunion.
- 3) Mme JAUFFRET-ROUSTIDE rappelle ce qu'elle a déjà dit précédemment dans des comités de voisinage : ce n'est pas la Mildeca qui la finance directement. Elle est agent public, fonctionnaire, rattachée à l'Inserm (elle-même missionnée par la Mildeca). Elle ne reçoit directement aucun salaire de la Mildeca. Ce n'est pas davantage la Mildeca qui a choisi son équipe de recherche, mais la direction de l'Inserm. La Mildeca n'a donc aucun droit de regard sur les résultats de la recherche. M. ANDRÉ peut en témoigner.
- 4) Quant à ses positions personnelles, d'un point de vue de la Santé publique, Mme JAUFFRET-ROUSTIDE, en tant que chercheur en santé publique, ne peut aucunement dire que ces salles ne sont pas efficaces. Pas un seul point ne fait cas scientifiquement d'un aspect négatif depuis 30 ans sur le sujet en termes de santé publique. Dire le contraire serait idéologique. En revanche, sur l'aspect tranquillité et sécurité publique, elle ne dit nulle part et n'a jamais dit que l'impact de cette salle est positif ou négatif (dans l'entretien donné à Médiapart, elle ne le dit pas). La recherche est en cours, et ne permet aucunement d'affirmer des choses à ce stade. Elle indique même dans ses propos qu'un certain nombre de riverains font part de nuisances. Elle souhaite qu'on ne lui fasse pas dire ce qu'elle ne dit pas.

M. ANDRÉ rappelle qu'il est aujourd'hui du devoir de l'administration et de l'État, de réaliser des évaluations. Si la Mildeca ne l'avait pas prévu dans son dispositif, cela le lui aurait été naturellement reproché. C'est un devoir de la part de cet organisme que de réaliser cela, et donc de le financer. Sinon, qui aurait financé l'évaluation ?

Si un autre organisme, indépendant, veut réaliser à son compte une autre évaluation, personne ne s'y oppose, ajoute-t-il, à la Mildeca. Il garantit à nouveau l'indépendance de l'Inserm dans sa recherche, attestée par la carte blanche qui lui a été donnée pour sélectionner ses équipes de chercheurs et analystes.

Mme CORDEBARD redit qu'à aucun moment, ne sont remis en cause les témoignages apportés, étant ici pour tenter d'y apporter des réponses. En ce sens, l'étude a pour objectif de mettre également en lumière les difficultés dont il est ici fait état. Elle souhaite purger le questionnement du financement de l'étude, afin d'avancer sur le reste des points. L'étude est neutre.

M. Julien AZUAR, collègue de Mme Maeva FORTIAS, médecin du service d'addictologie et du CSAPA Murger, de l'hôpital Fernand Widal AP-HP, prend la parole pour préciser que le service d'addictologie de Fernand Widal est un des maillons de la prise en charge des addictions en aval de la salle de consommation. Aujourd'hui, il ne peut pas s'exprimer avec des chiffres à l'appui, mais s'engage à les communiquer la prochaine fois. Les patients qu'il voit sont également ceux de la SCMR. Le service tente de traiter les troubles psychiatriques, psychosomatiques et somatiques (hépatite C). Les résultats pour les usagers de la salle sont bons, en terme de dépistages, traitements, orientation vers des structures spécialisées, le but étant notamment l'éradication de l'hépatite C d'ici une dizaine d'années. Cela semble possible.

Le service d'addictologie de Fernand Widal n'est pas le seul à agir sur ce terrain, mais M. AZUAR souhaite préciser que le traitement de l'addiction aux opiacés est possible (par méthadone, etc.). C'est même la seule addiction pour laquelle le traitement fonctionne. Les cliniciens du service aimeraient disposer de tels traitements de substitution dans le cas de l'alcool.

Dans ce service sont même revus des patients, à présent âgés de 70 ans, suivis depuis le début parfois au début par le Docteur DUGARIN, et qui ont pu être stabilisés, traités et s'en sortir. Ils sont depuis 35 ans sous méthadone, mais ce traitement de substitution leur a permis de travailler, d'être insérés, etc.

Bien sûr, le service dans lequel il travaille propose aussi d'accompagner vers le sevrage, si la personne en fait la demande. Mais il y a d'autres solutions, elles ne manquent pas. La consommation contrôlée étant un but plus accessible et raisonnable. Une diminution nette de la mortalité par overdose, par hépatite C et des contaminations, a d'ailleurs été observée depuis la mise en œuvre des stratégies de réduction des risques. Il y a assez de recul pour le dire et le prouver depuis longtemps.

La structure la plus accessible pour les usagers est le CSAPA Murger. Le docteur de BAZELAIRE, présent lors du dernier Comité de voisinage, est en poste avancé là-bas (pour des consultations de psychiatrie). D'autres spécialistes y interviennent : médecins addictologues, hépatologue, psychologues.

L'hôpital Fernand Widal est construit autour de la toxicologie depuis 30 ans. C'est là qu'il y a eu le premier centre antipoison, la première réanimation toxicologique, l'un des premiers services d'alcoologie. Son expérience est donc de plusieurs dizaines d'années. Il parvient à gérer, malgré ses faibles moyens, des patients dits 'difficiles' et travaille avec des structures (en province notamment) pour des hospitalisations plus longues ou l'après-soin, en vue notamment de la réinsertion. Ils sont un maillon de la chaîne, et un exemple que la prise en charge médicale peut être un succès. Il y a beaucoup d'expériences positives qui le montrent.

Lui-même, le docteur FORTIAS, ou le docteur de BAZELAIRE fourniront des chiffres plus précis lors du prochain Comité.

Mme la Maire le remercie et passe la parole à l'association GAÏA.

### **III. Point de situation sur les maraudes de réduction des risques**

Elisabeth AVRIL, de l'association GAÏA, précise qu'un renfort de trois infirmiers de plus a eu lieu grâce à l'augmentation de budget. Des recrutements sont en cours pour arriver à sept. Un médecin exerce à mi-temps. Un psychiatre consulte le lundi après-midi. Les équipes d'éducateurs, moniteurs ont également été renforcées pour mener à bien les maraudes.

L'objectif de la SCMR n'est pas le sevrage, rappelle Mme AVRIL, mais la réduction des risques.

Elle rappelle que la politique de sevrage menée dans les années 70 a conduit 90% des sevrés à replonger dans le mois qui suivait (elle-même travaillait au service de désintoxication de Marmottan à cette époque). Cela a provoqué une énorme augmentation de cas de Sida dans les années 90, épidémie à ce jour incontrôlable dans des pays comme la Russie, qui appliquent cette politique exclusive de sevrage, et non pas l'accompagnement à la réduction des risques.

Elle affirme que de nombreuses demandes de consultation de médecins et infirmières ont lieu dans la salle, avec cette politique d'accompagnement, sans démarche pour des sevrages forcés. Sur 30 personnes voyant le médecin chaque mois, dix ont formulé une demande de sevrage (parfois partiel).

1000 personnes sont, à ce jour, inscrites à la salle de consommation à moindres risques. Environ un millier de personnes sont également suivies dans le centre de soins (CSAPA) de GAÏA dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. 5% des usagers souffrent de symptômes de comorbidités psychiatriques. Cela contredit les propos de Mme DASSONVILLE. Mme AVRIL explique que l'association GAÏA fait régulièrement des demandes d'accompagnement et d'allocations de personnes handicapées pour des personnes atteintes de troubles graves de la personnalité (classées notamment DSM 5).

Une dizaine de demandes de sevrage par mois, donc, amènent le personnel à effectuer des accompagnements physiques. Il faut accompagner les usagers à Fernand Vidal ou ailleurs, dans des lieux de sevrage, qui peuvent ensuite déboucher sur des lieux d'après-soins, post-cures, soins de suite (SSR) quand tous les éléments sont rassemblés (couverture maladie...). Des permanences CPAM sont tenues dans les locaux de la SCMR : elles ont permis de traiter 200 dossiers. La couverture maladie a pu être reconstituée pour une centaine de ces dossiers.

En termes de traitements de substitution, de sevrages, les solutions sont multiples. Mais il faut également prendre en compte le fait, rappelle Mme AVRIL, que 60% des gens suivis n'ont pas d'hébergement. Donc, une fois sevrés, que faire ? L'investissement pour un sevrage n'est pas intéressant en termes de finances publiques si, ensuite, la personne soignée est à nouveau immergée dans les difficultés de son quartier et de la rue.

En amont, il est donc nécessaire de prévoir cures et postcures, SSR, foyers. Les possibilités d'accueil n'étant pas énormes en région parisienne, GAÏA travaille également avec d'autres régions. Le travail de l'assistant social pour une population à majorité SDF est, il va sans dire, énorme. Puisqu'en plus du suivi des soins, du problème des hébergements, il s'agit de traiter les problèmes avec la justice, etc.

Pour revenir à l'individu qui a agressé la femme enceinte, GAÏA le connaît bien. Sans trahir le secret médical, il était inscrit depuis le 20 décembre 2015 auprès de ses services mobiles. L'autre individu qui s'est injecté sur la voie publique, près du véhicule boxer, l'était depuis le 10 février 2016 – donc bien avant l'ouverture de la salle. Ces deux personnes souffrent malheureusement de troubles psychotiques. Le psychiatre qui consulte dans la salle les avaient vues, mais cela n'a pas débouché sur une adhésion aux soins suffisante. En France, on ne peut pas hospitaliser « sous contrainte » en dehors de situations très précises.

Mme AVRIL le redit et l'a constaté, des usagers se stabilisent, se réengagent dans des projets positifs. Le chemin est long, les risques de reprise existent. Il est difficile d'avancer des chiffres fermes à ce sujet.

La question des statistiques revient souvent, et c'est normal. Il faudrait étudier le parcours de personnes de façon rétrospective, sur 20 ou 30 ans, pour avancer des résultats probants. L'addiction dure parfois longtemps. Le nombre de sevrages, de soins de suite, sont identifiables.

Quant à dire que ces personnes ne consomment plus jamais de drogues, cela reste difficile à affirmer.

Mme AVRIL peut témoigner plus concrètement de ce qui se passe dans la salle. Il est arrivé d'exclure des personnes afin d'assurer la sécurité des usagers. On peut parfois décider d'une exclusion un peu plus longue, la moins longue possible. Sur 1 000 personnes inscrites, une dizaine se comportent mal sur la voie publique – seulement. La dénonciation des agressions semble excessive. Ce sont dix personnes tout au plus, toutes les autres respectent le fonctionnement de la salle et à l'extérieur.

Mme AVRIL assume les mises en cause auxquelles elle a pu elle-même se retrouver mêlée. Cependant, elle l'affirme, lorsque le camion de GAÏA circule dans le quartier, il ne distribue évidemment pas de drogue à consommer. Elle est médecin, pas dealer, tient-elle à préciser, contrairement à la rumeur portée par certains.

Mme DASSONVILLE contestant le chiffre d'une dizaine de personnes perturbatrices, Mme CORDEBARD appelle à l'apaisement du débat. Puis elle passe la parole à Céline DEBAULIEU.

Celle-ci précise que les maraudes sont effectuées au quotidien autour de l'hôpital, mais aussi rue Saint-Vincent-de-Paul et dans une partie de la rue de Maubeuge. L'équipe descend aussi vers le square Cavaillé-Coll, régulièrement.

L'équipe procède également au ramassage quotidien du matériel usagé trouvé.

D'autres maraudes plus spécifiques sont également mises en place, notamment par le biais du partenariat avec la SNCF, le Transilien (Gare du Nord, Gare de l'Est, Magenta, et Saint-Lazare).

Un document décrivant le circuit est joint à ce sujet (*distribution papier*).

L'équipe des maraudes est identifiable grâce au port d'un gilet gris portant logo de GAÏA (il ne faut pas hésiter à l'interpeller).

Sur une période récente de 15 jours par exemple, 18 maraudes ont été effectuées, ce qui représente 46 heures de mouvement, 375 contacts avec des usagers. Onze riverains ont été rencontrés. Des dialogues s'installent avec parfois des usagers exclus de la salle, que l'équipe va voir à l'extérieur. Elle peut ainsi conserver le lien avec ces personnes, prévoir des accompagnements physiques. C'est aussi une façon de signifier que, si les règles de la salle ne sont pas respectées, il y a exclusion, mais que la possibilité existe de se rencontrer à d'autres moments. C'est également l'occasion de rappeler à un usager qu'il peut passer pour actualiser sa sécurité sociale, etc. Les maraudes sont là pour favoriser les prises directes avec l'environnement, échanger sous plusieurs formes avec les usagers mais aussi avec les riverains.

Mme le Maire tient à refaire une mise en perspective sur les maraudes.

Lors des précédents Comité de voisinage (décembre notamment), la question de l'augmentation des maraudes avait été abordée. Grâce au supplément de budget, l'effectivité de ces maraudes est désormais possible. Mme CORDEBARD s'en félicite. L'objectif éducatif de ce trajet à la rencontre des usagers de drogues sur la voie publique a pour but de faire diminuer, voire disparaître les consommations publiques qui représentent une partie significative des désagréments violents subis par les riverains. Mme CORDEBARD y voit un point positif.

Elles seront renforcées par une autre maraude sur le territoire du 10<sup>e</sup> arrondissement qui, pour compléter le dispositif, sera portée par Charonne (que Mme CORDEBARD salue pour sa présence) au-delà du périmètre de la ZSP, ce qui permettra à GAÏA de rester sur son périmètre.

Car en effet, comme cela a été dit au début du Comité, les frontières n'existent pas sur ce genre de problème, tandis que la circulation des personnes existe, elle, bel et bien. La solidarité avec les arrondissements limitrophes est donc nécessaire pour parer les éventuelles insuffisances du dispositif actuel sur le territoire du 10<sup>e</sup> arrondissement. Tout cela sera observé et discuté dans les mois à venir.

Mme CORDEBARD donne la parole à Mme JAUFFRET-ROUSTIDE.

#### **IV. Point d'avancement sur la recherche INSERM**

Mme JAUFFRET-ROUSTIDE précise qu'étant donné l'heure tardive, la longue présentation qu'elle avait prévue est reportée à la prochaine réunion.

La recherche va se dérouler sur l'ensemble de l'expérimentation, à savoir sur les 6 ans à compter de la mise en place de la salle. Un point complet d'étape sera fait à mi-parcours.

Cette recherche prend en compte une grande diversité de paramètres : des observations ethnographiques, des entretiens avec les parties prenantes, des données quantitatives (collectées auprès de différentes institutions ou organismes (forces de police, gérants de parking, etc.)).

Le but est d'évaluer la tranquillité autour de la salle et de son impact sur l'espace public. Les critères de jugement sont variés : nombre de traces de consommation sur l'espace public, perception de l'usage de la drogue et des dommages, qualité de la vie dans le quartier (sécurité/insécurité), évaluation des attentes des usagers.

Déjà 70 entretiens sociologiques ont été réalisés à ce jour avec les parties prenantes de la salle (riverains, commerçants, usagers, professionnels, etc.). Ceux avec les forces de police, les politiques, la justice vont démarrer.

Il faut élargir l'échantillonnage mis en place et raisonné avec les répondants (riverains, collectifs, etc.). Il y a actuellement une surreprésentation des membres du collectif Lariboisière, il s'agit à présent d'intégrer Action Barbès. Des deuxièmes rendez-vous commencent à être pris. Les entretiens sont toujours réalisés par la même personne dans un souci d'homogénéité.

Tous les entretiens font l'objet d'une double lecture (1 entretien = 50 pages de verbatim !) afin d'en garantir la bonne compréhension.

Un deuxième volet, une analyse géographique, sera détaillé davantage la prochaine fois. Il faut savoir que 217 sorties (autour de la salle) de collectes ethnographiques ont été réalisées, puis résumées. 2 002 photos ont été prises à ce jour, et analysées une par une par trois personnes différentes.

Cette documentation est complétée par les données collectées en Gare du Nord (traces de consommation – emballages de médicaments, de tampons, d'aiguilles, de préservatifs, de seringues, de fioles d'eau, de flacons de méthadone –, la présence de sang, etc.).

Ces informations sont également complétées par les recueils effectués par les agents de la Ville (Espaces verts, etc.), par les agents qui assurent les maraudes, par les agents de parkings, par la SNCF. Sont également prises en compte les photos postées sur le net par le collectif Lariboisière, ou transmises par des indépendants.

Le dialogue avec l'association Coordination Toxicomanie permet à Mme JAUFFRET-ROUSTIDE et son équipe d'échanger sur des données, si nécessaire.

Ensuite, un géocodage de l'ensemble des données permettra de savoir très précisément où l'ensemble des traces de consommation ont été répertoriées. Une analyse spatiale est prévue avant et après la mise en place de la salle.

L'avant-dernier élément que Mme JAUFFRET-ROUSTIDE souhaite aborder ici concerne les données quantitatives. Le travail avec le commissariat du 10<sup>e</sup> arrondissement va permettre d'analyser toutes les données relatives à des actes de délinquance, ainsi que les plaintes des riverains en lien avec le dossier.

Enfin, elle précise qu'une analyse du débat médiatique est également effectuée. 1 735 articles de presse allant de 1990 à 2017 ont déjà été traités, provenant de 23 titres de presse différents. L'analyse de la période suivante va démarrer.

Mme la Maire remercie Mme JAUFFRET-ROUSTIDE pour sa concision, et lui propose de joindre au compte rendu un dossier annexe.

Mme la Maire ajoute, avant de passer la parole à Anne SOUYRIS, que tout élément de réponse sera apporté, sur demande, à la démarche 'Tous mobilisés'. Elle assure chacun de la prise en considération de tout mail, parole, tweet exprimé. « Vos problèmes sont nos problèmes », réaffirme-t-elle.

Elle donnera ensuite la parole aux représentants de la Préfecture de police pour conclure.

Anne SOUYRIS se dit tout d'abord fière de participer, malgré les difficultés, à cette expérience de la première SCMR.

En tant qu'ancienne habitante du quartier Stalingrad dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, elle se rappelle avoir vécu avec la présence d'usagers de drogue sur son palier. En aucun cas, son propos n'est de dire que c'est une situation enviable, mais elle tient à souligner qu'on peut quand même se féliciter de la prise en charge actuelle, dans ce quartier, des problèmes liés à la drogue. Face à l'absence précédente de toute action, c'est une avancée notoire. On l'oublie trop, à son sens.

Mme SOUYRIS tient également à remercier la Préfecture de police pour les efforts fournis, ainsi que l'équipe de GAÏA qui réalise un travail exceptionnel (le week-end, le soir, etc.). Il est nécessaire, dit-elle, de considérer les apports réels de ces actions pour les usagers. On a toujours trop tendance à ne voir que l'aspect insécurité, ajoute-t-elle.

Lorsque Mme PAWLIK dit qu'il n'y a pas d'actions qualitatives concernant le travail de GAÏA sur la salle, Mme SOUYRIS tient quand même à lui rappeler qu'elle voit, quant à elle, à chaque fois, en Comité de voisinage ou de pilotage, des résultats qualitatifs auprès des usagers : apport aux usagers, aide au sevrage, aide à retrouver une vie décente. Là où, depuis des années, personne ne s'en souciait.

Mme SOUYRIS tient également à remercier Mme JAUFFRET-ROUSTIDE. Évidemment, les études coûtent cher. Néanmoins, cela apporte un regard extérieur et une base scientifique. Et la réussite de ces salles provient aussi du fait que le projet se construit avec tous ses acteurs.

À ce sujet, elle redit que la présence des usagers manque au Comité de voisinage. Une parole directe serait nécessaire. Le regard de tous est précieux, dans cette aventure singulière.

Elle insiste : il s'agit de regarder ce qui avance. La même chose ne se répète pas, à son sens, à chaque réunion. Il y a des évolutions : des maraudes en plus, Charonne qui va entrer en action. Les interventions policières se structurent à présent différemment. Les problèmes d'hébergement, souvent très liés aux nuisances dans la rue, commencent à être réfléchis. À Strasbourg, ajoute-t-elle, un hébergement va être installé au premier étage de la salle de consommation. Un autre

centre d'hébergement pourrait être pensé, dans un autre quartier peut-être. Les questions de santé mentale émergent, jusqu'ici pas assez traitées. Des maraudes axées sur la santé mentale pourraient être pensées. Grâce au dialogue avec les différents professionnels, des solutions peuvent, peut-être, être pensées.

Tant que l'action n'était pas à ce point engagée sur la scène ouverte, à proximité, il était impossible de considérer en finesse les problèmes rencontrés.

Enfin, Mme SOUYRIS souhaite revenir sur la question du crack qui n'est pas réglée dans la salle. Comment pourrait-on prendre en charge cette consommation ? questionne-t-elle. Pourrait-on imaginer une autre salle de consommation liée au crack ? Ou bien une prise en charge par le biais d'une unité mobile ?

Il est nécessaire, conclut-elle, de définir les manques pour avancer et y répondre. Le Comité de pilotage, qui a eu lieu il y a quelques semaines, a pour but de progresser dans les diverses voies, en balancier avec le Comité de voisinage.

Mme SOUYRIS remercie chacun pour sa présence.

Mme le Maire remercie Mme SOUYRIS d'insister sur des éléments du dialogue qui permettent d'élargir le débat, à un moment du projet où il est de toute manière nécessaire de l'élargir.

La mise en place de 'Tous mobilisés', poursuit-elle, qui inclut l'ensemble des services de la Ville, va se concentrer sur le périmètre autour des rues Saint-Vincent-de-Paul (et l'église éponyme), Guy Patin, Ambroise Paré, du square Cavaillé-Coll (comme demandé par les crèches et les écoles du périmètre – notamment la partie de la rue de Belzunce, devant l'école). Ce périmètre a été élargi en fonction des différentes remarques et observations. Il forme une zone d'action cohérente, c'est aussi celui où sont observés les impacts de la présence des usagers (seringues, etc.).

Mme le Maire donne à présent la parole au gérant du parking Indigo.

François JOUVE, gérant du parking Indigo, suite au dialogue de l'été 2017, assure que, sur le principe de sécurité passive, les choses ont bien avancé. En novembre 2017, ont été installés des lecteurs piétons à code-barres, et non plus à digicode. Cela a pour effet de limiter davantage les intrusions dans le parking. Au cours de l'hiver 2017-18, les architectes des Bâtiments de France ont été sollicités afin de sécuriser les volées d'escaliers extérieures. Le 31 janvier 2018, des autorisations (AVF) ont été obtenues en ce sens. Des dépôts de déclarations préalables à l'aménagement ou à la modification du bâtiment ont également été émis auprès de la Préfecture de police. L'accusé de réception en a été reçu le 23 février 2018. L'instruction de cette déclaration préalable est actuellement en cours (son délai est d'environ deux mois). Un récépissé a été délivré en ce sens le 12 mars 2018. Les dates de fin des travaux, annoncées pour juin 2018, sont toujours d'actualité.

M. JOUVE tient à remercier le commissariat (M. VALLOT et ses équipes) du 10<sup>e</sup> arrondissement. Une rencontre a récemment eu lieu entre eux, qui a permis de mettre au point un certain nombre de collaborations. Les agents mobiles d'Indigo sont très mobilisés afin de maintenir la sécurité sur le parking. Un prestataire de sûreté intervient toujours ; et Indigo a également obtenu l'aval de la Préfecture pour pouvoir solliciter les forces de l'ordre si nécessaire.

Pour terminer, il ajoute, à l'adresse du Commissaire VALLOT, que, suite à l'intention d'installer des caméras de surveillance supplémentaires au niveau des volées d'escalier, elles sont opérationnelles depuis le 28 mars 2018. Elles contribuent à la sûreté passive du parc.

Alexandra CORDEBARD rappelle que 'Tous mobilisés' n'est qu'un slogan, et qu'il est nécessaire d'aller à la rencontre des habitants du quartier pour détailler les actions menées autour de la

propreté des lieux, convenir des interventions artistiques projetées dans le quartier, valider les éléments d'aménagement et d'embellissement des différentes rues évoqués. Cette réunion prendra la forme soit d'une consultation, au mois d'avril si possible, soit d'une déambulation. Elle sera annoncée suffisamment à l'avance pour mettre en œuvre une participation maximale. Les effets de son application seront immédiats et progressifs en fonction des actions décidées en commun.

Une implication particulière des services sociaux devra être pensée, car les questions d'hébergement et d'accompagnement se posent de manière particulièrement aiguë pour les toxicomanes. Mais le point de vue est partagé sur le statut prioritaire de cette population en centre d'hébergement. Les élus et les services sociaux devront donc impérativement se concerter pour aider ces personnes à aller vers une stabilisation qui leur donnerait des chances d'aboutir dans leurs démarches et projet de réduction des consommations, et sevrage quand c'est possible.

Ces actions seront déroulées dans le temps. Elles seront ensuite présentées au quartier.

Mme le Maire annonce qu'une question est à réfléchir en vue de la prochaine réunion : celle de la cabine des toilettes publiques JCDecaux. Cette cabine sert de refuge pour des individus. Elle est utilisée comme lieu d'injection, dans des quantités importantes. Doit-on aménager cette cabine pour recueillir des seringues ? La fermer provisoirement ? Il s'agit d'y réfléchir pour la prochaine fois.

Stéphane BRIBARD revient sur un point très concret soulevé par Mme SOUYRIS, concernant le souci de répondre aux questions posées. Pour ce faire, le document concernant les travaux projetés par la société Indigo est fourni en pièce jointe, pour un maximum de transparence.

Mme le Maire donne le mot de la conclusion à la Préfecture de police.

M. GARRIGUE-GUYONNAUD, directeur de cabinet adjoint du Préfet de police, clôt cette 9<sup>ème</sup> réunion de Comité de voisinage.

Il en profite pour redire que la police est engagée dans cette expérience auprès de la Mairie. Depuis 2016, la présence policière a été renforcée en ce sens. Et les moyens seront renforcés chaque fois que cela sera nécessaire.

Il entérine les remerciements de tous, et remercie ses équipes pour leur engagement.

Il importe que les difficultés soient dites au 17, à l'adresse mail dédiée du commissariat (pour recevoir les doléances dans les intervalles des réunions), afin de ne pas ressasser.

Il faut s'astreindre, ajoute-t-il, au respect dans les échanges. En dehors des comités, certaines expressions publiques sont parfois plus délicates à gérer.

Il remercie également l'association GAÏA pour sa difficile mission, relevée avec courage. La salle est un dispositif voulu par le législateur et la représentation nationale. La police est ici pour la soutenir et l'accompagner.

Les riverains qui se montrent présents, et non dans le déni de la réalité, doivent également être respectés dans leur entièreté.

La présence de tous ici montre la volonté commune de respecter les riverains et les usagers en étant à l'écoute des difficultés de l'implantation de cette salle. Le représentant de la Préfecture redit la volonté du corps policier de répondre aux difficultés des usagers aussi bien que des riverains, avec l'ensemble des partenaires.

*La séance est levée à 21 heures 10.*